

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 20 MAI 2010**

L'an deux mille dix, le vingt mai à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel MARTIN, Maire

*Présents* : MM. SALA, Mmes ALBERNY, HUMBERT, DARDENNE,  
MM. FERNANDEZ, CLARIMON, GIMENEZ, HUESCA, LECOINTE, RAMIA  
Mmes. HUGUEN-RIGAILL, BENEZET, MATHEU, MAZODIER, PERARNAUD, VILLARD.

*Absents excusés* : M. GRATACOS

*Secrétaire* : Mme BENEZET

*Date de la convocation* : 12 mai 2010

**I/ AFFAIRES GENERALES**

• **APPEL D'OFFRE RESTAURANT SCOLAIRE**

**Monsieur le Maire** et le Conseil Municipal décident à l'unanimité de signer les marchés avec les entreprises suivantes, en vue d'une construction d'un restaurant scolaire :

- Lot n° 1 : Saleilles Constructions
- Lot n° 2 : Perpignan Charpente Traditionnelle
- Lot n° 3 : Le Corre
- Lot n° 4 : Confort Sécurité
- Lot n° 5 : SPM
- Lot n° 6 : SITAR
- Lot n° 7 : Vellasco
- Lot n° 8 : Beliard & Fils
- Lot n° 9 : Samelec
- Lot n° 10 : Lopez
- Lot n° 11 : Atelier Oliver
- Lot n° 12 : SEP
- Lot n° 13 : SPF

Le montant total hors taxes du marché s'élève à 418 469.61 €. Les travaux devraient débuter en septembre prochain pour une durée approximative d'une année.

• **CHOIX DU PRESTATAIRE DE SERVICE INFORMATIQUE**

**Monsieur le Maire** présente au Conseil Municipal la proposition de contrat de maintenance pour le parc informatique de la Commune établie par Monsieur Olivier MARTIN, entreprise Oval Services.fr, pour un montant de 2 090.00 € HT.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer ce contrat pour une durée d'un an avec tacite reconduction.

• **ACQUISITION FONCIERE A LA SARL LEFEVERE**

**Monsieur Le Maire** rappelle au Conseil Municipal qu'à l'occasion des travaux d'aménagement du Correch près du Mas Belrich, il y a lieu de procéder à l'acquisition d'une partie de la parcelle AE 4.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à l'acquisition de cette parcelle, d'une superficie de 6 458m<sup>2</sup>, appartenant à M. et Mme LEFEVERE Benoît pour 0.85 € le m<sup>2</sup> et précise que l'acte sera établi en l'étude de Maître de Besombes, notaire à Perpignan.

## II/ FINANCES

- **TARIFS CANTINE**

**Le Conseil Municipal**, à la majorité (1 voix contre, Mme Sandra MATHEU, 16 voix Pour) décide de modifier à compter de la rentrée scolaire 2010/2011 le prix du forfait mensuel de la cantine scolaire, et de porter son montant à 46 €uros. Les tarifs seront désormais les suivants :

Forfait Mensuel : 46.00 €uros (lissé sur 10 mois)

Ticket repas : 3.50 €uros

Ticket Adulte 5.60 €uros

## III/ QUESTIONS DIVERSES

- **MODIFICATION DELEGUES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SECTEUR ILLIBERIS**

Ce point inséré par erreur dans le compte-rendu du 15/04/2010 en a été retiré.

**Monsieur le Maire** présente au Conseil Municipal le souhait de Monsieur Louis SALA de démissionner de son poste de délégué titulaire au sein de la Communauté de Communes du secteur Illibéris.

Il propose de nommer Mme Martine HUMBERT jusqu'alors déléguée suppléante au poste occupé par Monsieur Louis SALA et indique que Madame Christine ALBERNY se propose pour le poste de déléguée suppléante, laissé vacant. Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de nommer Mme Martine HUMBERT déléguée titulaire et Mme Christine ALBERNY déléguée suppléante.

- Les paiements du Centre de Loisirs n'ont pas été encaissés depuis plusieurs mois, à vérifier.
- La porte de l'Algéco où se fait l'accueil du Centre de Loisirs sera réparée rapidement.

**La séance est levée à 19 h 50**

**Pour Copie Conforme,**

**Fait à Montescot le 11 juin 2010**

**Le Maire,**

**Michel MARTIN**